



CODE D'ALERTE NATIONAL

Sommaire

Détails

Illustrations

LE CODE D'ALERTE NATIONAL



Quitter



CODE D'ALERTE NATIONAL

Sommaire

Décret du 12 octobre
2005

Détails

Illustrations

Mesures destinées à alerter ou informer la population :

- au sens du code de la Défense : menace ou agression,
- au sens loi de modernisation : accident, sinistre, catastrophe.

Le Décret fixe les obligations des détenteurs de tout moyen de communication avec le public.

Émission sur tout ou partie du territoire d'un message d'alerte ou d'un signal national, ou des deux,

Diffusion répétée tout au long de l'événement de consignes comportementales et de sécurité à l'attention de la population,

Émission d'un message de fin d'alerte ou du signal d'alerte ou des deux.





CODE D'ALERTE NATIONAL

Sommaire

Information porte sur :

Détails

Les **caractéristiques** de l'événement :

- Origine,
- Étendue,
- Évolution prévisible.

Illustrations

Les **consignes** de protection :

- Mise à l'abri de la population,
- Dispositions à prendre par la population en cas d'évacuation,
- Restriction de consommation de certains aliments,
- Distribution et utilisation des substances protectrices (ex : Iode),
- Consignes spéciales pour certains groupes de population.





CODE D'ALERTE NATIONAL

Sommaire

L'Alerte

Détails

Illustrations

Le **Déclenchement** se fait sur la décision de :

- 1^{er} ministre,
- Préfets des départements,
- Maires,
- Exploitants d'installations à risques dans les conditions fixées par le Préfet.

La **diffusion du message d'alerte** est effectuée par :

- Les services de radio et de télédiffusion sur demande des autorités et à titre gracieux,
- Services routiers : C.I.G.T, C.R.I.C.R, C.N.I.R,
- Équipements des collectivités territoriales,
- Équipements des réseaux internes : gares, métros, aéroports.





CODE D'ALERTE NATIONAL

Sommaire

Détails

Illustrations

L'Alerte

La diffusion du signal d'alerte est effectuée par :

- Équipements d'alerte publics,
- Moyens de diffusion propres aux installations ou ouvrages mentionnés dans la loi de modernisation.
- un arrêté définit les caractéristiques technique du signal.

Environ 4500 sirènes d'alerte.

A l'audition du signal :

- Nécessite de se mettre à l'abri du danger,
- Se porter à l'écoute de l'un des deux programmes locaux ou nationaux de la télévision ou radio.





CODE D'ALERTE NATIONAL

Sommaire

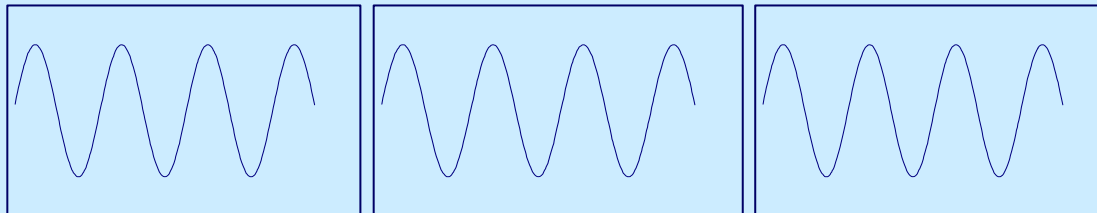
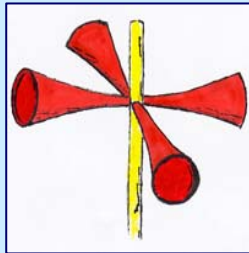
Détails

Illustrations

Signal d'alerte

Signal national d'alerte :

- signal sonore modulé montant et descendant (3 fois 1 minute)



1 min.

5 s

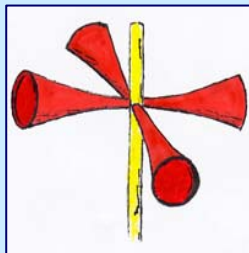
1 min.

5 s

1

Signal de fin d'alerte : min.

- signal sonore continu (30 secondes)



30 s

Sécurité Civile - Ministère de l'Intérieur





CODE D'ALERTE NATIONAL

Sommaire

Détails

Illustrations

Mesures à prendre

- s'abriter immédiatement en un lieu protégé :

C'est la protection immédiate la plus efficace face aux principales menaces (sauf consignes particulières : s'informer en mairie). Pour cela :

- s'enfermer dans un local clos
- calfeutrer ouvertures et aérations
- arrêter la ventilation, réduire le chauffage



- Éteindre toutes flammes et cigarettes



- Ne pas téléphoner :

Le réseau téléphonique doit rester libre pour les secours.

- S'informer :

Se mettre à l'écoute de France Inter (GO 162 kHz) ou à défaut sur les radios locales du réseau de Radio-France.



Sécurité Civile - Ministère de l'Intérieur





CODE D'ALERTE NATIONAL

Sommaire

La fin d'alerte

Détails

La décision appartient au DOS.

L'information est communiquée par les mêmes moyens.

Illustrations

